

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

31 MARS 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

RENATURATION DES
ESPACES VERTS

MODIFICATION

2025-03-15 BIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

TACCOEN Jean-Michel	(Pouvoir DUMONT Pierre-Henri)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir PILLE Robert)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MILLIEN Sophie)
MAGNIER Renée	(Pouvoir BUTEZ Philippe)
GEISLER Maryse	(Pouvoir BRANLY Sandrine)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir DESORT Annie)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir FIOLET Evelyne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique que la commune souhaite faire évoluer la gestion des espaces verts qui étaient précédemment tondus en les traitant en gestion différenciée.

Au regard du lourd tribut que payent les citoyens du fait du réchauffement climatique (îlots de chaleur, pics de pollution, etc.), la présence de la nature aide à faire face à cette transition.

Ce nouveau mode de traitement des espaces verts conditionne des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la présence de la nature en ville. Pour cela, l'achat de matériel spécifique est nécessaire.

Le SyMPaC (Syndicat mixte des pays du Calais) est susceptible de financer ce projet par le biais du dispositif LEADER.

Suivant le plan de financement ci-dessous :

		FINANCEMENT		
	Montant HT	Financiers	Taux	Montant
Acquisition de matériel espaces vert	37 420,00 €	Fonds de concours 2023	50,00%	18 710,00 €
		SYMPAC	30,00%	11 226,00 €
		Ville	20,00%	7 484,00 €
Total HT	37 420,00 €	Total	100,00%	37 420,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE,

- AUTORISE**
Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière auprès du SYMPAC,
- AUTORISE**
Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,